



Rapport de la réunion

1. La deuxième reprise de la première réunion de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies s'est tenue du 6 au 8 juin 2022 selon des modalités hybrides, sous la coprésidence de M. Roland Driece (Pays-Bas) et de M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud), avec comme Vice-Présidents l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil), M. Ahmed Soliman (Égypte), M. Kazuho Taguchi (Japon) et le D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande).

2. Une fois adoptés l'ordre du jour et le programme de travail révisés, il a été décidé que le débat sur le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la réunion », serait diffusé sur le Web à l'intention du public, qui pourrait suivre les principales conclusions de la réunion. Il a aussi été proposé que les futures réunions de l'organe de négociation soient diffusées sur le Web à l'intention du public, dans un souci constant de transparence des travaux. Les parties prenantes concernées ont été invitées à soumettre leurs observations au cours de la réunion, au titre du point 2 de l'ordre du jour.

3. En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de document de synthèse portant sur les éléments de fond, qui servira de base d'examen et de discussion », le Secrétariat a fait des exposés pour résumer les résultats obtenus via la plateforme numérique de l'organe de négociation (outil en ligne et propositions ouvertes) et pour résumer également le rapport du Directeur général à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sur le renforcement de l'architecture mondiale pour la préparation et la riposte aux urgences sanitaires.¹

4. Les États Membres ont souligné que l'instrument devrait compléter les instruments qui existaient déjà au sein de l'OMS et y être conforme, et qu'il faudrait s'efforcer de synchroniser les travaux de l'organe de négociation et ceux du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005). Tout en saluant les travaux accomplis, certains États Membres ont demandé au Bureau de préciser encore les éléments de fond et de jouer un rôle plus actif dans la synthèse, la catégorisation et la définition des résultats obtenus via la plateforme en ligne destinée à recueillir des éléments de fond. D'aucuns ont noté que certains éléments de fond supplémentaires proposés par les États Membres faisaient double emploi avec des éléments qui existaient déjà dans l'outil en ligne. Le Bureau a donc été prié de mieux synthétiser ces éléments. Il a aussi été prié de présenter un plan qui pourrait servir de base aux futures discussions pertinentes. L'organe de négociation a pris note des

¹ Document A75/17.

rapports qui figurent dans les documents A/INB/1/8 et A/INB/1/9, en tenant compte des observations formulées.

5. Les États Membres ont remercié le Secrétariat de son exposé sur la préparation et la riposte aux urgences sanitaires et ont demandé des informations sur les prochaines étapes. Le Secrétariat a souligné qu'un plan de mise en œuvre visant à faire avancer les propositions qui relevaient de sa compétence était en cours d'élaboration. D'autres possibilités d'échange avec les États Membres seraient offertes, soit par l'intermédiaire de l'organe de négociation ou du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), soit dans le cadre d'un processus dirigé par le Secrétariat. Les États Membres ont rappelé que le processus établi par l'organe de négociation devrait continuer à être dirigé par les États Membres, dans le respect des principes d'inclusivité et de transparence.

6. Lors de l'examen du point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Secrétariat sur les résultats issus de la première série d'audiences publiques », le Secrétariat a fait un exposé sur les principaux résultats des audiences publiques afin d'éclairer les travaux de l'organe de négociation. Les États Membres ont estimé que les futures audiences publiques devraient couvrir différents fuseaux horaires et qu'il faudrait assurer une sensibilisation à l'échelle régionale, y compris par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'OMS. Il a en outre été proposé que les bureaux régionaux étudient la possibilité d'organiser des audiences publiques au niveau régional afin que la sensibilisation soit la plus large possible. Le Secrétariat a été encouragé à reprogrammer la deuxième série d'audiences publiques le plus rapidement possible, ainsi qu'à enquêter sur les cas de désinformation et de diffusion de fausses informations concernant les travaux de l'organe de négociation et à lutter contre ces phénomènes. Le Secrétariat a décidé de s'attaquer plus avant à ce problème, y compris en organisant éventuellement une conférence de presse où le Directeur général aborderait exclusivement cette question. L'organe de négociation a pris note du rapport qui figure dans le document A/INB/1/10, en tenant compte des observations formulées.

7. Lors de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Proposition du Bureau concernant un processus dirigé par les États Membres en vue d'élaborer un avant-projet, avec la création éventuelle de sous-groupes », l'organe de négociation, à l'issue des échanges, a pris note du rapport qui figure dans le document A/INB/1/11. Pour répondre à la demande de l'organe de négociation, et avec l'aide du Secrétariat, le Bureau a mis au point un livre blanc contenant un projet de plan annoté d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, ainsi qu'une méthode et des modalités révisées à suivre pour établir l'avant-projet, qui serait présenté – en fonction des progrès accomplis – à la deuxième réunion de l'organe de négociation, en juillet 2022. Lors de l'examen préliminaire du livre blanc, l'organe de négociation a remercié le Bureau d'avoir mené ces travaux avec l'aide du Secrétariat, lesquels constituaient un bon point de départ pour les discussions. Le Bureau a pris note de plusieurs suggestions préliminaires quant à la manière d'améliorer le document.

8. L'organe de négociation a décidé que le projet de plan annoté serait communiqué à tous les États Membres et aux parties prenantes concernées et qu'il constituerait le point de départ des discussions lorsque se poursuivrait la deuxième reprise de la première réunion, du 15 au 17 juin 2022. À cet égard, il a décidé également de reporter à une date ultérieure à la fois la deuxième série d'audiences publiques et les travaux à mener éventuellement par les sous-groupes. Les parties prenantes mentionnées dans les annexes A à D du document A/INB/1/7 Rev.1 seraient invitées à formuler des observations sur le projet de plan annoté le 15 juin, échanges que suivraient les États Membres. Les États Membres débattraient ensuite du projet de plan annoté les 16 et 17 juin afin de recueillir des contributions sans entrer dans la phase de négociation à ce stade. Les États Membres seraient en outre invités à soumettre des observations écrites supplémentaires par courriel avant le vendredi 24 juin. Le Bureau élaborerait plus avant le projet de plan annoté en se fondant sur les contributions reçues, en vue de présenter un avant-

projet – en fonction des progrès accomplis – à la deuxième réunion de l’organe de négociation, le document devant être publié le 11 juillet 2022 au plus tard.

9. Le Secrétariat a fait un bref exposé au titre du point 5 de l’ordre du jour, intitulé « Document d’information du Secrétariat sur la disposition de la Constitution de l’OMS au titre de laquelle l’instrument pourrait être adopté ».

10. Après avoir pris note des propositions qui avaient été soumises à la date de la réunion, l’organe de négociation s’est prononcé en faveur d’un processus ouvert qui serait initialement prolongé de deux semaines pour que les États Membres puissent soumettre leurs contributions concernant le point 6 de l’ordre du jour, intitulé « Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l’annexe E du document A/INB/1/7 Rev.1, pour examen et accord ». Cette prolongation faciliterait la sensibilisation à plus grande échelle et permettrait de rendre les propositions concernant l’annexe E plus diverses, inclusives et représentatives sur le plan régional. L’organe de négociation a pris note des conséquences que risquait d’avoir une longue liste et a encouragé les États Membres à continuer d’utiliser les procédures nationales pour sensibiliser toutes les parties prenantes concernées au niveau national.

11. L’organe de négociation a repris ses échanges les 15 et 16 juin 2022. Les parties prenantes concernées ont fait part de leurs contributions orales relatives au projet de plan annoté le 15 juin. L’organe de négociation est convenu de laisser aux parties prenantes concernées la possibilité de soumettre d’autres observations écrites par courriel d’ici au 24 juin. Les États Membres ont examiné plus avant le projet de plan annoté et ont présenté des suggestions et contributions au Bureau, pour que ce dernier en tienne compte lorsqu’il élaborerait l’avant-projet. L’organe de négociation a décidé que sa deuxième réunion, qui aurait lieu du 18 au 22 juillet 2022, serait diffusée sur le Web à l’intention du public, étant entendu qu’il pourrait tenir une séance privée selon que de besoin.

12. L’organe de négociation a examiné et adopté son rapport et les Coprésidents ont clos la réunion.

= = =